

Rouen, le mardi 31 mars 2020

| Transports |

Réduction du nombre de passagers sur les passages d'eau de Duclair et de La Bouille

En application du décret 2020-370 du lundi 30 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, la capacité d'emport de chauffeurs et de passagers ne peut excéder un quart de la capacité maximale des navires.

En conséquence, les deux bacs départementaux encore en fonctionnement, de Duclair et de La Bouille, se voient modifiés leurs capacités d'accueil de passagers.

Ainsi, pour le passage d'eau de Duclair, le nombre de passagers et chauffeurs est désormais limité à 51 (chauffeurs + passagers) à bord du Bac 23 et 34 (chauffeurs + passagers) à bord du Bac 14. Pour le passage d'eau de La Bouille, le nombre de passagers et chauffeurs est désormais limité à 12.

Ces mesures sont applicables jusqu'au mercredi 15 avril 2020.